

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les bons réflexes face aux risques

DOCUMENT A CONSERVER



Mairie de JOB
Le Bourg 63990 Job
Edition 2012



Ayons les bons réflexes

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

La sécurité des habitants de JOB est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Inondation, tempête, glissement de terrains, feu de forêt, transport de matières dangereuses, autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité et à la salubrité publiques.

Ces risques majeurs que notre commune peut subir, nous les connaissons, nous devons tout faire pour les minimiser, mais si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Aussi, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document recense les risques majeurs encourus par notre commune à ce jour, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte. Joint au bulletin municipal de janvier 2012, il est aussi à votre disposition en Mairie où vous pourrez le consulter.

En complément de ce travail d'information, la Commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal et intercommunal, des secours en cas d'évènement grave.

A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes. Il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger potentiel, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent dans les situations les plus graves.

Antoine ROLHION

Se protéger face aux risques majeurs...

Une inondation est une submersion provoquée par des pluies importantes et durables.

A Jour, les inondations se produisent en automne, au printemps et suite aux orages d'août. Elles concernent la Dore et les quatre ruisseaux :

- Des Versades
- Des Fraisses
- De Vertolaye
- De Pailhat

Les villages et les habitations, riverains de ces cours d'eau ou des biefs qu'ils alimentent, sont les plus exposés aux risques d'inondation.

- | | |
|--|--|
| | Pas de vigilance particulière requise. |
| | Risque de crue ou de montée rapide des eaux sans dommages significatifs. Vigilance si activités saisonnières et/ou exposées. |
| | Risque de crue à débordements importants. Impacts sur la sécurité des biens et des personnes. |
| | Risque de crue majeure. Menace sur la sécurité des personnes et des biens. |

MEMOIRE DU RISQUE

1999 et 2000 - Inondations liées à de fortes précipitations.



A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Mettez en hauteur les meubles, objets précieux et produits dangereux



Coupez le compteur électrique - fermez le robinet d'arrêt du gaz



Amarrez les cuves

Prévoyez les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau potable, papiers d'identité, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...



Fermez les entrées possibles d'eau: portes, fenêtres, aérations...

Lorsque l'eau est arrivée

Réfugiez-vous en hauteur



Tenez-vous informés de la montée des eaux et des consignes

→ Par la radio



Ne vous engagez pas sur une route inondée



Quittez votre véhicule



A l'annonce de l'ordre d'évacuation

Ne paniquez pas et quittez votre domicile



Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué



Si vous êtes hébergés par des proches, informez-en la Mairie

Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie

Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)

N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

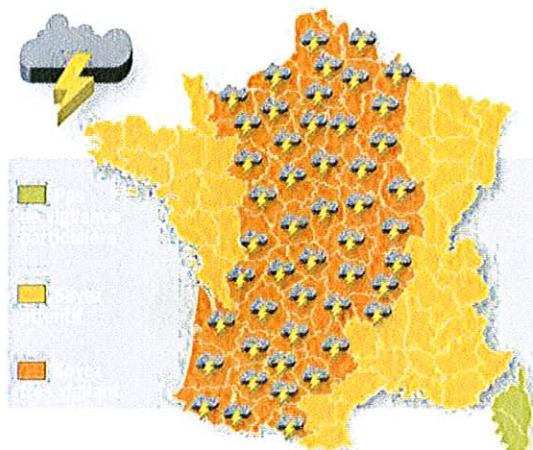
Après

Aérez le local et désinfecter à l'eau de javel après la fin de l'alerte

Les risques météorologiques concernent les **orages**, les **tempêtes**, la **canicule**, les **chutes de neige** et le **verglas**. Une vigilance météorologique et quelques consignes de sécurité peuvent permettre à chacun de se protéger et de réduire les effets sur leurs biens.

MEMOIRE DURISQUE

- Tempête du 27 Décembre 1999
- Canicule de 2003
- Tempête Xynthia de février 2010

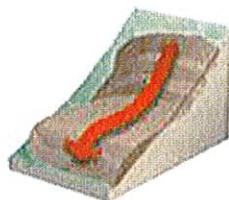


RISQUES		Suivez les consignes	Ne téléphonez pas	Ecoutez la radio	Restez à l'abri
TEMPETE – ORAGE	<p>Chutes de branches Risque d'électrocution Inondations Rupture d'alimentation Foudroiement Feu</p>	<p>Fermez solidement portes et fenêtres Ne sortez pas à l'extérieur pendant la tempête ou l'orage même si vous constatez un dégât sur votre habitation Débranchez vos appareils électriques et l'antenne de votre télévision</p>	<p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants</p>		
CANICULE	<p>Déshydratation En cas de risque de complication médicale, rapprochez vous de votre médecin</p>	<p>Personnes fragiles et isolées : inscrivez-vous en mairie afin que les services municipaux puissent vous assister Fermez portes et fenêtres</p>	<p>Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation</p>		
NEIGE – VERGLAS	<p>Accidents de la route Chutes sur chaussées glissantes Hypothermie</p>	<p>Limitez vos déplacements aux impératifs Dégagiez la neige et salez devant votre domicile Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement et salage qui circulent souvent la nuit</p>			

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement du sous-sol dû à des processus d'érosion.

- Des glissements de terrain



- Des écroulements et chutes de blocs



MEMOIRE DURISQUE

Le BRGM recense un évènement passé (www.bdmvt.net)

- Un glissement de terrain en 1970 sur la commune de Valcivières (CD-106) qui a occasionné des dommages sur des biens mais pas de victimes.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES



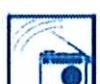
AVANT

- Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- Disposez des équipements minimum: radio à piles, papiers d'identité, médicaments d'urgence...



PENDANT

- A l'extérieur fuyez latéralement et éloignez-vous de la zone dangereuse
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.
- Ne prenez pas l'ascenseur



APRES

- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Évaluez les dégâts et les dangers
- Faites les déclarations nécessaires auprès de votre assureur
- Aérez le local après la fin de l'alerte
- Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



18

Les feux de forêts sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de lande.

A Job, la surface boisée représente environ la moitié de la surface communale.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- **Une source de chaleur** (flamme, étincelle, point chaud) : très souvent, l'homme est à l'origine du départ de feux par imprudence, malveillance ou accident.
- **Un apport d'oxygène** : le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport en oxygène.
- **Un combustible** : le risque de feu est lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau, ...).

L'action de l'homme (entretien de l'espace, pénétration dans les boisements, points d'eau, délais d'alerte, moyens d'intervention) joue un rôle déterminant dans le développement d'un feu de forêt.



AVANT



- Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris,...
- Débroussailler régulièrement les abords des résidences
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie: points d'eau, matériel d'arrosage,...
- Aménager des zones « coupe feu » dans les massifs importants

PENDANT



Dès la constatation d'un départ de feu

- appelez les pompiers au 18 ou au 112
- Attaquez le feu si c'est possible
- Recherchez un abri et signalez votre présence
- Fuyiez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et perpendiculairement au vent
- Respirez au travers d'un chiffon humide
- Ne sortez pas de votre véhicule et isolez-le de la végétation



Dans un bâtiment

- Arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats
- Fermez les bouteilles de gaz et éloignez celles qui sont à l'extérieur
- Fermez les portes et les fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- En cas d'évacuation, suivez les ordres des autorités

APRÈS



- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une reprise de feu

Les risques transport de matières

dangereuses résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation du contenant (citerne, conteneur ...)

Les effets

- **Incendie** suite à un choc, un échauffement, une fuite avec risques de brûlures et d'asphyxie.
- **Dispersion** dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution.
- **Explosion** après un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes.

Les populations concernés sont : les riverains à la voie routière RD 906 Nord-Sud.



Matière corrosive

Gaz non inflammable et non toxique

Matière ou objets divers

Matière radioactive

MEMOIRE DURISQUE

2004 - Un camion de livraison de Sanofi est tombé dans la Dore, les substances transportées n'ont pas été communiquées.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AVEZ LES BONS REFLEXES

Sachez identifier un convoi de matières dangereuses
Dès l'alerte, confinez-vous



PENDANT

Ne fumez pas

Evitez un « sur-accident »



18

Allez les sapeurs pompiers (18) et précisez :

- Le lieu exact de l'accident (nom de la voie, point kilométrique ...)
- La présence ou non de victimes



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez vous à l'abri
En cas de fuite de produit, n'y touchez pas auquel cas, lavez-vous et changez-vous rapidement

Confinez-vous (obturez toutes les entrées d'air)

Coupez le gaz et l'électricité

Tenez-vous informés des consignes à suivre

- Par la radio
- Par la télévision



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)

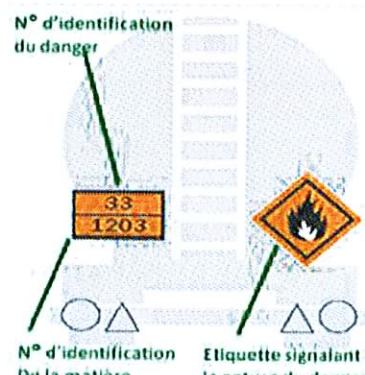


N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

APRES

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte



A RETENIR

NUMEROS UTILES

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

Que dire aux secours ?

Indiquer :

1. Votre nom
2. Le numéro de téléphone que vous utilisez
3. L'adresse précise du lieu de l'évènement ou accident
4. Le nombre de victimes et leur état



Avant de raccrocher, assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements nécessaires. Attendez que l'on vous demande de raccrocher.

Pour les assurances

N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances.

Vérifiez les termes, montants et franchises de vos contrats d'assurance (Art. L1251 à L1256 du Code des Assurances).

Mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils électroménagers, sono et hifi, appareils photos, bijoux...).

Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Afin d'éviter tout litige, faites des photos de vos objets les plus précieux (une photo en gros plan et une photo en situation). Cela pourra servir à prouver votre bonne foi en cas de disparition ou à prouver leur état avant le sinistre.